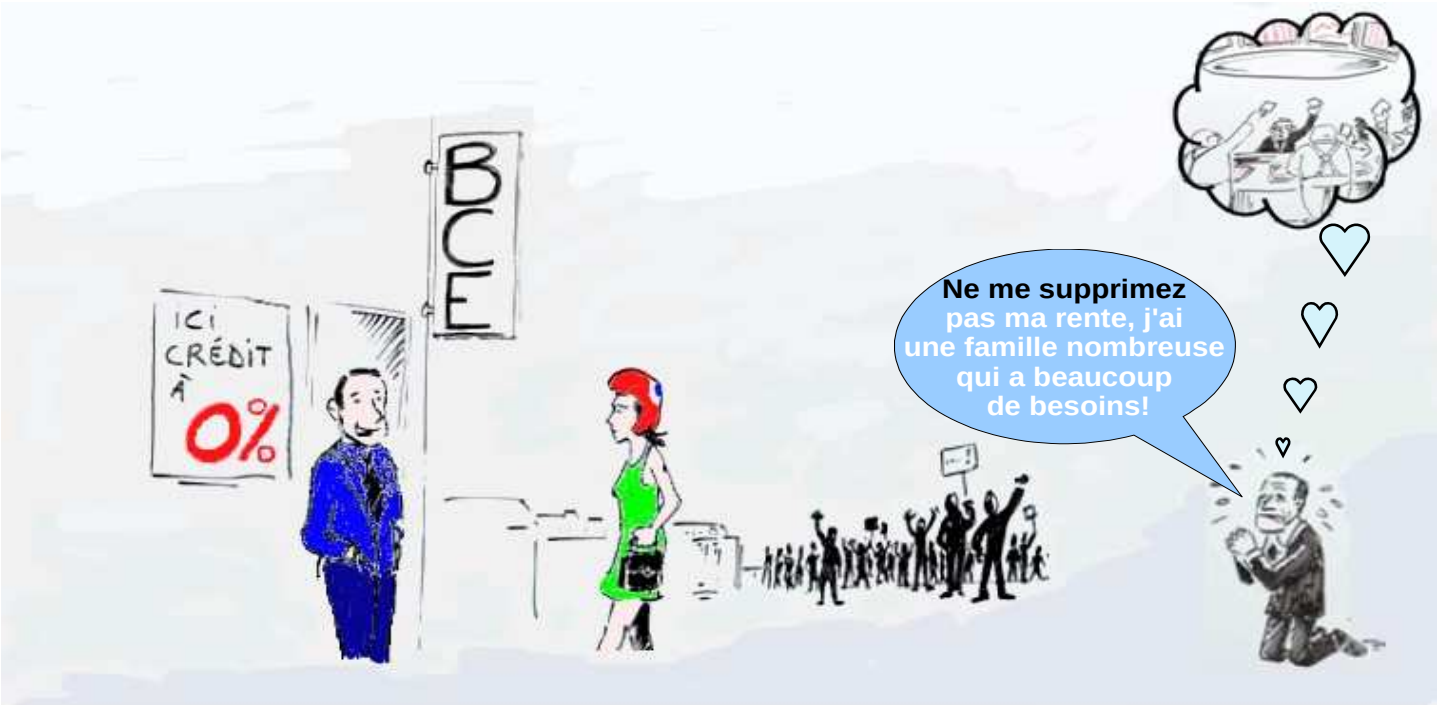
RAPSE
Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N° 99
27 janvier 2012

# La BCE, pour financer le développement des services publics des Etats avec le Fonds européen de Solidarité sociale et de développement




## Sommaire


- ✓ 1) Sécuriser l'emploi, la formation, les revenus…… pages 2/3
- ✓ 2) La réalité de classe des choix fiscaux…… …. pages 4/5
- ✓ 3) Les inégalités de salaire en France…… ... pages 6/7
- ✓ 4) Chômage : 8 mois consécutifs de hausse!…….. pages 8/9

# SECURISER L'EMPLOI, LA FORMATION, LES REVENUS

**Répondre aux besoins humains ou répondre à la boulimie des détenteurs de capitaux?**

Pour toujours plus de profits, les technologies informationnelles servent, non à développer les capacités humaines, réduire la peine au travail, augmenter le temps passé par chacun-e en formation, mais à supprimer des emplois, d'où un énorme chômage.

L'argent généré sert à payer des intérêts aux banques, des dividendes aux actionnaires, alimente la spéculation, les placements financiers. Le chômage massif pèse de plus en plus sur les taux de salaire, raréfiant la demande. D'où une concurrence à mort entre grandes entreprises.

Les capitalistes cherchent à répondre par la baisse du « coût du travail » en allégeant les « charges sociales » patronales, aux dépends du financement mutualisé à partir des entreprises de la Sécu, des prestations familiales, de l'indemnisation du chômage et des caisses de retraite...Cela ne fait qu'accentuer l'insuffisance des revenus populaires et des qualifications, tandis que se répend la lèpre de la précarité et de la pauvreté.

Pour tricher avec l'insuffisance des débouchés qu'engendrent leurs choix, les capitalistes ont recouru massivement au crédit et à l'endettement, jusqu'à l'explosion de la crise financière en 2008, la plus grave depuis l'entre deux guerre.

Depuis, des centaines de milliards de fonds publics sont dilapidés pour soutenir les banques, **mais sans changer leurs critères et leurs pratiques.**..Et au lieu de sortir de la crise on s'y enfonce, avec désormais, au nom de la réduction des dettes publiques, une austérité ravageuse qui accentue le chômage et l'insécurité sociale!

Il faut changer de paradigme : avec les nouvelles technologies, très économes en moyens, si on ne développe pas la demande, on fait du chômage. **Il faut donc dépenser l'argent des fonds publics, du crédit et des profits de façon telle que croissent d'un même pas demande et efficacité productive.**

Seules les dépenses pour les services publics (éducation-formation, santé, recherche, culture, services à la petite enfance, services aux personnes âgées, transport, logements..) présentent cette double qualité. C'est dire s'il faut les augmenter et créer de très nombreux emplois publics, au lieu de s'enfermer dans les rationnements du « pacte de stabilité ».

Mais, pour financer un tel essor, il faut accroitre considérablement la création de richesses réelles nouvelles. **Cela exige de sécuriser l'emploi et la formation, dans l'industrie et les services** qui lui sont liés, en développant des pôles publics d'impulsion.

Cela exige de nouveaux rapports entre banques et entreprises, avec un crédit pour les investissements matériels et de recherche, **dont le taux d'intérêt serait d'autant plus abaissé qu'ils programmeraient plus d'emplois et de formations correctement rémunérés.**

Ainsi, à l'opposé des démarches actuelles qui cherchent avant tout, sous prétexte de compétitivité, à baisser les « charges sociales » patronales (145 milliards d'euros en 2010) qui sont utiles au développement des humains, on baisserait les charges financières du

crédit et les dividendes (320 milliards d'euros) qui détruisent l'efficacité sociale.

**Pour une telle réorientation de l'argent il faut de nouveaux droits et pouvoirs décisionnels des salariés dans les gestions des entreprises, faisant prévaloir, avec de nouveaux critères, des choix favorables à l'essor de l'emploi, des qualifications, des salaires avec des investissements efficaces.**

C'est dans cette perspective qu'il faut porter le SMIC à 1700 euros brut par mois. Il s'agira aussi de réunir une Conférence nationale et des conférences régionales sur l'emploi, les salaires et les qualifications pour aller vers une augmentation générale des salaires en liaison avec le développement des formations et des programmations d'emplois à créer ou transformer dans le pays, en cohérence avec les choix nouveaux de politique industrielle et de services.

C'est pourquoi nous proposons de légiférer pour :

**1) Sécuriser l'emploi, la formation et les revenus du travail tout au long de la vie.**

L'emploi ne doit plus dépendre du bon vouloir d'un employeur mais devenir un droit acquis, comme le postule le préambule de la Constitution. Il s'agit de créer de nouveaux contrats de travail de sécurisation, notamment pour les jeunes avec la création, dans les entreprises, de quotas d'embauches obligatoires. Il s'agit aussi de créer un Service Public National de l'emploi et de la formation auquel chacun-e serait affilié automatiquement dés la fin des études, au même titre qu'aujourd'hui, l'accès aux soins est garanti indépendamment de l'employeur par la Sécurité Sociale.

L'accès à la formation courte ou longue tout au long de la vie doit permettre à chacun-e, de se qualifier dans le même emploi ou de changer d'orientation professionnelle ou d'entreprise. Elle s'accompagnerait pour le salarié d'un maintien du revenu au même niveau que le salaire et permettrait d'accéder à un emploi mieux rémunéré. Elle faciliterait une mobilité ascensionnelle choisie, avec en contrepoint, une meilleure maitrise par la société des immenses progrès technologiques à venir.

**2) Des pouvoirs nouveaux décisionnels pour les salariés et leurs organisations** syndicales permettant non seulement de s'opposer aux suppressions d'emplois **mais d'intervenir bien en amont** de difficultés réelles ou provoquées pour imposer d'autres choix, dans le cadre de gestions prévisionnelles des emplois et des compétences démocratisées dans les entreprises et les régions .

**3) Un pôle public financier,** autour de la Caisse des dépôts, de la banque postale et des banques socialisées serait chargé de développer le nouveau mécanisme de crédit aux entreprises.

En liaison avec une fiscalité nouvelle, Il s'appuierait sur un Fonds public national et régionalisé **que pourront « saisir » les salariés, leurs organisations, les populations et les élus**.
Ce Fonds utilisera les 30 milliards d'euros aujourd'hui consacrés aux baisses de « charges sociales » à bonifier le taux d'intérêt des crédits pour l'investissement des entreprises en fonction des emplois et formations programmés.

**Cette construction nouvelle permettrait de peser pour changer l'orientation de la BCE afin qu'elle crée de la monnaie pour financer les services publics nationaux et que sa politique monétaire privilégie les crédits les plus favorables à l'essor de l'emploi et de la formation.**

# La réalité de classe des choix fiscaux.

Jean-Marc DURAND Commission économique du PCF

François Hollande dont le programme économique donne une place de choix à la réforme fiscale tente de préciser un certain nombre de propositions. Un double constat s'impose. Le refus du parti socialiste et de son candidat de rompre avec les dogmes libéraux en matière fiscale comme pour la B C E. Mais en même temps les difficultés à faire passer au sein de l'électorat de gauche, y compris au motif d'équité et de justice, des mesures qui visent certes à accroître les recettes fiscales mais sur le dos des catégories modestes et moyennes.

C'est ce qui ressort des débats sur la fusion IR/CSG mais aussi sur le quotient familial et le quotient conjugal. L'annonce du refus de l'abandon du quotient conjugal confirme qu'au prétexte d'égalité hommes/ femmes on s'apprêtait, par l'imposition séparée**,** à prélever entre 10% et 20% d'IR supplémentaire sur les couples officiellement déclarés.

Et que dire des atermoiements sur la fusion IR/CSG **?** La CSG s'appliquant aux plus petits revenus, sa fusion avec l'IR rendrait possible l'imposition sur le revenu de personnes jusque-là non imposables et soumettrait ensuite ce nouvel impôt fusionné aux aléas des augmentations de taux qui ne tarderaient pas à venir. **Or, les personnes aux revenus modestes payent déjà beaucoup d'impôt ne serait-ce que par la TVA, la TIPP ou la taxe d'habitation**.
Celle-ci fait l'objet de nombreuses demandes de remise gracieuse**.** La réponse dépend largement de la situation du contribuable au regard de son imposition à l'IR. Le second aspect négatif de cette fusion est la dérive vers un financement fiscal de la protection sociale, déresponsabilisant toujours plus les entreprises. **Faut-il rappeler que les prélèvements sociaux, s'ils sont calculés en fonction des salaires, s'opèrent sur la valeur ajoutée hors salaire des entreprises et, en fait, sur les profits !**

Enfin s'agissant du quotient familial, le choix serait de le supprimer. Le prétexte invoqué : les plus hauts revenus profitent d'un plus fort allègement fiscal que les bas revenus. Certes mais là n'est pas la fonction du quotient familial. S'il est besoin de réduire l'avantage procuré aux hauts revenus, le moyen est simple : **abaisser le plafonnement**.
Par contre le quotient familial donne droit aux familles à diverses prestations sociales. Que celles-ci soient d'origine CAF ou qu'elles émanent des collectivités locales qui font du quotient familial une référence du calcul de la participation des familles à divers coûts (repas scolaires, accès aux médiathèques, ludothèques, etc).

Supprimer le quotient familial c'est supprimer le principe des ½ parts par enfant. Ce qui revient d'une part à rendre imposables à l'IR 500.000 familles modestes, et de l'autre à les priver de prestations puisque leur revenu imposable aurait augmenté. L'objectif de cette suppression est commun à celui de la fusion IR/CSG : **désengager les entreprises du financement de la protection sociale** ; au cas d'espèce de sa branche famille en instaurant un crédit d'impôt qui substitue une redistribution de recettes fiscales à un prélèvement sur la richesse créée. Au delà, en supprimant le principe des parts, l'abandon du quotient familial comme du quotient conjugal préparerait la mise en place de la retenue à la source et avec elle ouvrirait grand la porte à un nouveau prélèvement intégrant l'Impôt sur le revenu, la CSG et la taxe d'habitation.

Tout cela ouvrirait la voie à l'institution de quelque chose qui ressemblerait finalement à la TVA sociale pour laquelle plaide aujourd'hui N. Sarkozy et que dit pourtant combattre F. Hollande.

Ce processus participe en outre pleinement du pacte «euro plus» dont un des objectifs est l'harmonisation des prélèvements fiscaux et sociaux entre la France et l'Allemagne.
Une harmonisation qui consisterait, sur le plan fiscal, à faire évoluer le poids de l'IR en France (2,9% du PIB) vers celui de Allemagne (9,1%). La fusion IR/CSG ferait passer ce taux à 6,9%.
Au plan social ce serait le chemin inverse, puisque les cotisations sociales pèsent en France 10% du PIB contre 6,3% en Allemagne, pays où les salariés doivent, en contrepartie, dépenser beaucoup plus qu'en France en matière d'assurances privées.
Un alignement de la France sur l'Allemagne **entraînerait une diminution de 90 milliards d'euros de cotisations sociales à la charge des entreprises.** Cet argent irait directement gonfler les profits disponibles pour la croissance financière des capitaux.

Entreprendre une réforme de gauche de la fiscalité requiert de rompre radicalement avec de telles orientations. Elles ont déjà contribué au recul de la part des recettes fiscales de l'État dans le PIB de 22,5% en 1982 à 15,9% en 2009 représentant aujourd'hui 172 Mds€ de cadeaux aux entreprises en baisse de cotisations sociales et fiscales, et 40 milliards aux plus fortunés (cumul des mesures de 2002 et 2007).

**C'est pourquoi il est nécessaire qu'une réforme fiscale combatte les inégalités et pénalise la croissance financière des capitaux, les délocalisations et à contrario, encourage les comportements favorables à la croissance de l'emploi et des richesses réelles.** Cette réforme doit s'attaquer à l'ensemble des prélèvements fiscaux ; de la fiscalité des personnes à la fiscalité des entreprises, du capital et de la fortune.

En appui aux propositions du Programme Populaire Partagé du Front de gauche et pour les développer, il s'agirait de proposer :

- Un impôt sur le revenu à caractère universel imposant de façon identique les revenus du travail et ceux du capital avec suppression du crédit d'impôt attaché au versement de dividendes. Reconstruction de la progressivité en 10 tranches avec pour seuil d'imposition minimal le SMIC et pour taux sommital : 65%.

- Un impôt sur les sociétés relevé progressif et modulé en fonction de l'utilisation des bénéfices pour développer l'emploi et la formation.

- Un impôt territorial des entreprises, nouvelle taxe professionnelle, véritable impôt sur le capital calculé sur les biens d'équipement (mobiliers et immobiliers) ainsi que sur les actifs financiers des sociétés et des banques.

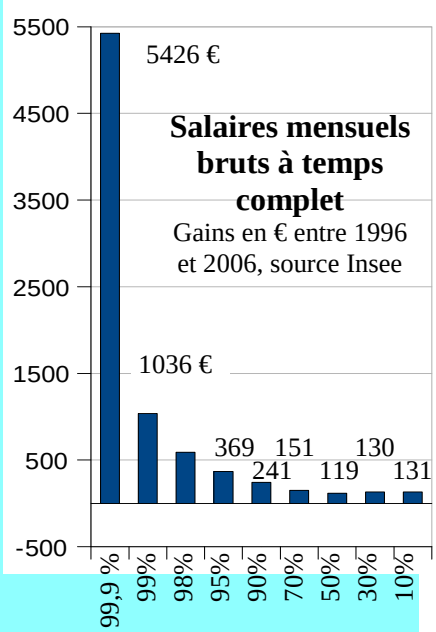
- Un Impôt sur les grandes fortunes au rendement accru par un barème relevé et une assiette élargie aux fortunes professionnelles en les modulant selon que les entreprises augmentent ou non l'emploi et la masse salariale.

- S'agissant du financement de la protection sociale, il faut en finir avec la baisse des cotisations sociales des employeurs et réaffirmer la nécessité de supprimer la CSG. De façon immédiate, les revenus financiers des entreprises seraient taxés au même taux que les salaires. Puis, une réforme du calcul des cotisations patronales permettrait d'en augmenter le produit tout en les modulant en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée, selon les branches professionnelles.

Si une réforme fiscale est indispensable, il ne s'agit en aucun cas de jouer les «monsieur plus» de la fiscalité. **L'efficacité d'une relance économique saine passe par la mobilisation d'un levier tout aussi essentiel : le crédit. Un crédit qu'une fiscalité réformée permettrait de sécuriser car assurant un emploi sain de la richesse que l'argent emprunté aurait permis de créer. La mobilisation du crédit offrant quant à elle, le moyen d'élargir la base des prélèvements fiscaux.**

# Les inégalités de salaires en France

Une étude sur les salaires en France de l'observatoire des inégalités datant du 7 juillet 2009, bien qu'antérieure aux crises de 2008/2009 et 2011… s'avère intéressante pour démontrer à quel point les inégalités progressent dans notre pays. Cette étude porte sur les salariés et ne tient donc pas compte des plus hauts revenus, ceux des PDG et des spéculateurs.




**Que constate cette étude?**

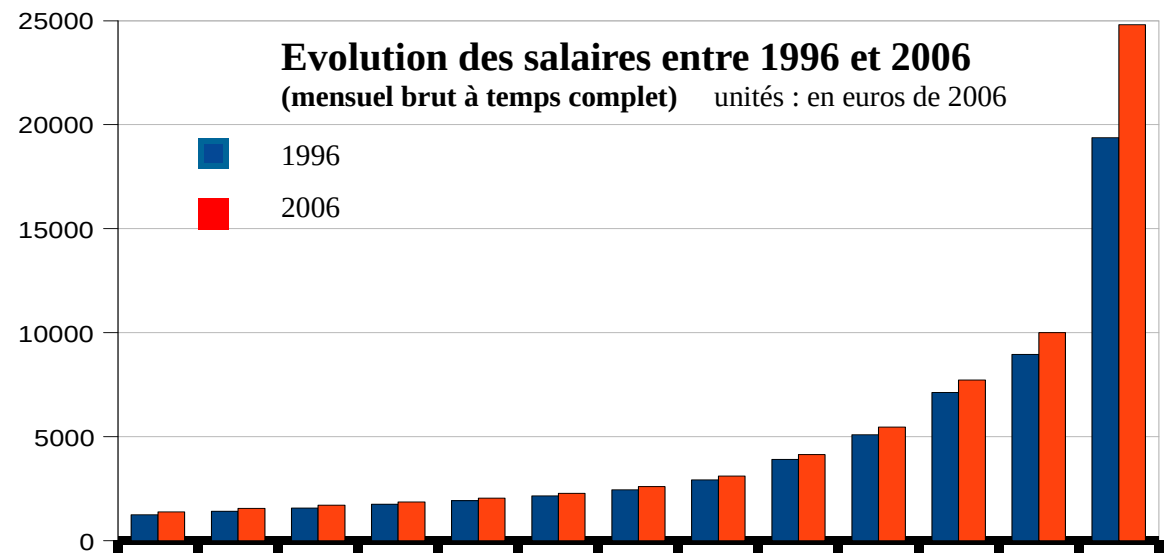
*« Entre 1996 et 2006, les 10 % des salariés les moins bien rémunérés ont gagné 131 euros de plus, les 0,1 % les mieux rémunérés, 5 426 euros. »*

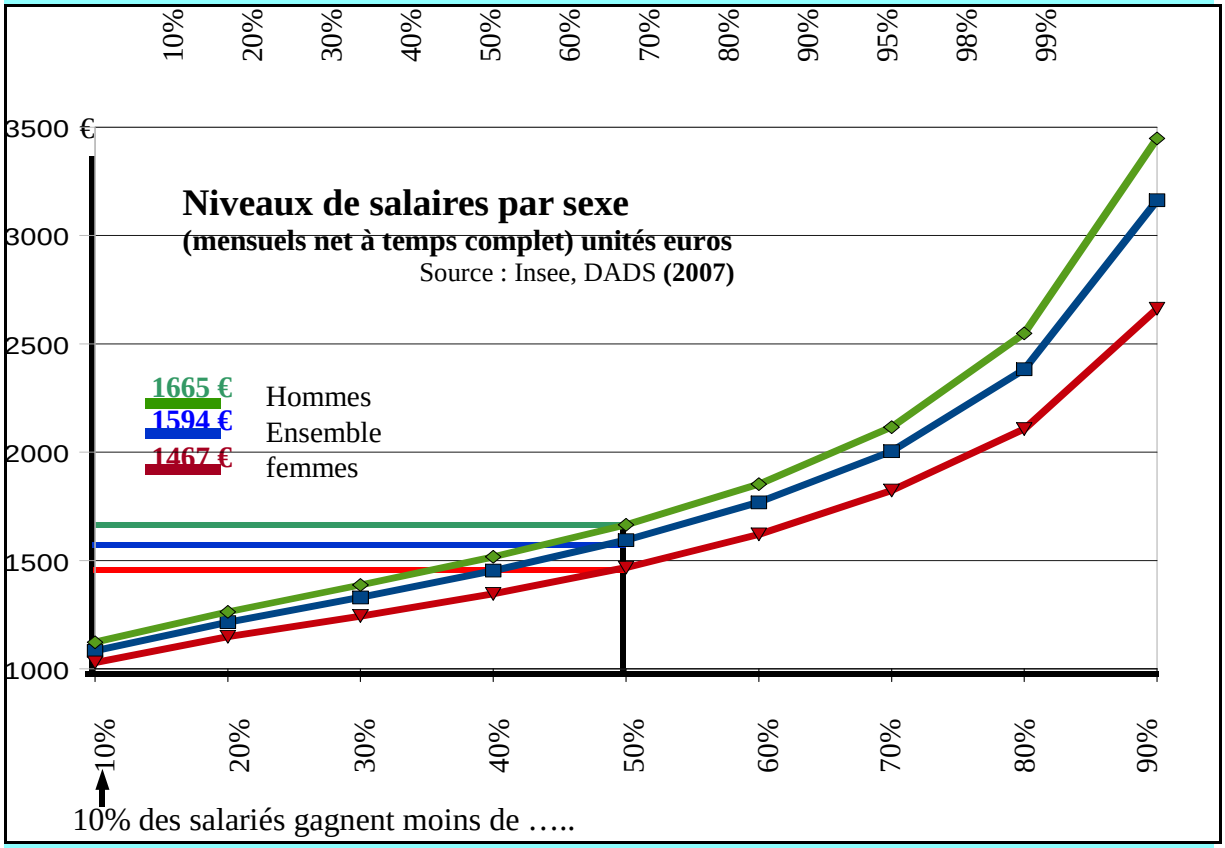
*Le rapport du directeur général de l'Insee Jean-Philippe Cotis sur le partage de la valeur ajoutée (lire en ligne) confirme pour la première fois officiellement ce que les travaux du chercheur Camille Landais avaient montré : l'élévation des plus hauts revenus. Au cours des dix dernières années, les 0,1 % les mieux rémunérés (environ 13 000 salariés) ont vu leur salaire mensuel brut progresser (inflation déduite) de 19 374 à 24 000 euros, un gain de 28 % soit 5 426 euros. Pour la plupart des 60 % des salariés les moins bien payés, le gain n'a pas dépassé les 130 euros.*

**Evolution des salaires entre 1996 et 2006 (mensuels bruts à temps complet )**
Unité : en euros de 2006

| | 1996 | 2006 | Gain en € | Gain en % |
|---|---|---|---|---|
| 10 % touchent un salaire inférieur à : | 1 251 | 1 382 | 131 | 10,5% |
| 20 %... | 1 418 | 1 551 | 133 | 9,4% |
| 30 %... | 1 572 | 1 702 | 130 | 8,3% |
| 40 %... | 1756 | 1865 | 108 | 6,2% |
| 50 %... | 1 931 | 2 050 | 119 | 6,2% |
| 60 %... | 2 149 | 2 282 | 133 | 6,2% |
| 70 %... | 2 448 | 2 599 | 151 | 6,2% |
| 80 %... | 2 921 | 3 102 | 180 | 6,2% |
| 90 %... | 3 905 | 4 146 | 241 | 6,2% |
| 95 % ... | 5 102 | 5 471 | 369 | 7,2% |
| 98 %... | 7 133 | 7 725 | 592 | 8,3% |
| 99 %... | 8959 | 9 995 | 1 036 | 11,6% |
| 99,9 %... | 19374 | 24 800 | 5 426 | 28,0% |

# -CONDITIONS DE TRAVAIL




Rapports entre les 90% et les 10% :
Ensemble : **2,9**
Hommes : **3,1**
Femmes : **2,6**

**L'état des lieux en 2007, tous temps de travail confondus**

Si l'on prend en compte l'ensemble des temps de travail, complets et partiels (ce que l'Insee appelle le "revenu salarial"), la moitié des femmes touchent moins de 1 173 euros par mois contre 1 442 euros pour les hommes. Le dixième des salariés les moins bien rémunérés touchent au mieux 227 euros pour les hommes et 131 euros pour les femmes (temps partiels).

# Chômage :
# 8 mois consécutifs de hausse !

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi**

*Unités milliers et %*

| | Décembre 2010 | Novembre 2011 | Décembre 2011 | Variation sur 1 mois | Variation sur 1 an |
|---|---|---|---|---|---|
| *France métropolitaine* | | | | | |
| Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) | 2722,5 | 2844,8 | 2874,5 | 1% | 5,6% |
| **Catégories A, B, C (acte positif de recherche d'emploi)** | **4045,5** | **4244,8** | **4270,7** | **0,6%** | **5,6%** |
| *France* | | | | | |
| Catégorie A | 2948,8 | 3080,5 | 3111,4 | 1% | 5,5% |
| **Catégorie A,B,C** | **4298,7** | **4510,5** | **4537,8** | **0,6%** | **5,6%** |

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à pôle emploi en catégorie A,B,C**

| | Décembre 2010 | Novembre 2011 | Décembre 2011 | Variation sur 1 mois | Variation sur 1 an |
|---|---|---|---|---|---|
| *France métropolitaine* | | | | | |
| Hommes | 2010,1 | 2080,1 | 2092,2 | 0,6% | 4,1% |
| Femmes | 2035,5 | 2164,7 | 2178,2 | 0,6% | **7%** |
| Moins de 25 ans | 628 | 640,5 | 643,5 | 0,5% | 2,5% |
| Entre 25 et 49 ans | 2661,8 | 2744,8 | 2754,5 | 0,4% | 3,5% |
| 50 ans et plus | 755,7 | 859,5 | 872,7 | 1,5% | **15,5%** |

- Les Femmes paient le plus lourd tribut à l'augmentation du chômage
- Idem pour les plus de 50 ans dont le chômage augmente de 15,5% en 1 an.

Ces deux éléments vont peser lourdement sur les retraites, pour les femmes qui sont majoritairement touchées par les carrières incomplètes et pour tous avec le chômage des plus de 50 ans qui va peser lourdement sur le niveau des pensions.

# -CONDITIONS DE TRAVAIL

| | Décembre 2010 | Novembre 2011 | Décembre 2011 | Variation sur 1 mois | Variation sur 1 an |
|---|---|---|---|---|---|
| Chômage entre 2 et 3 ans (En milliers et %) | 336,5 | 370 | 367,7 | -0,6% | **9,3%** |
| Chômage de plus de 3 ans (En milliers et %) | 346,8 | 416,1 | 424,8 | 2,1% | **22,5%** |
| Durée moyens des plus de 50 ans (jours) | 359 | 392 | 386 | -6% | **27%** |

- De plus en plus de chômeurs sont en chômage longue durée +9,3% entre 2 et 3 ans, +22,5% plus de 3 ans.

On peut imaginer qu'après une telle durée de chômage le retour à l'emploi se fait très très majoritairement dans des emplois très déqualifiés avec des pertes de salaire

## Entrées en pôle emploi par motif (catégories A,B,C)

| | Décembre 2010 | Novembre 2011 | Décembre 2011 | Répartition des motifs en % | Variation sur 1 mois | Variation sur 1 an |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***France métropolitaine*** | | | | | | |
| **Fins de contrat à durée déterminée** | 121,2 | 136,1 | 131 | **26,1** | -3,7% | 8,1% |
| **Fins de mission intérim** | 29,7 | 33,4 | 33,4 | **6,7** | 0% | 12,5% |
| **Licenciements économiques** | 15,2 | 14 | 14,8 | **2,9** | 5,7% | -2,6% |
| **Autres licenciements** | 42,2 | 45,2 | 43,3 | **8,6** | -4,2% | 2,6% |
| **démissions** | 15,9 | 17,4 | 16,1 | **3,2** | -7,5% | 1,3% |
| **Premières entrées** | 27,7 | 27 | 26,1 | **5,2** | -3,3% | -5,8% |
| **Reprises d'activité** | 38,9 | 41,3 | 41 | **8,2** | -0,7% | 5,4% |
| **Autres cas** | 195,4 | 211,8 | 196,3 | **39,1** | -7,3% | 0,5% |
| **ensemble** | 486,2 | 526,2 | 502 | **100** | -4,6% | 3,2% |

**Interdire les licenciements boursiers? Ca ne suffit pas alors que les patrons utilisent tous les dispositifs permettant d'ajuster l'emploi à leurs objectifs de rentabilité : CDD, fin de missions d'intérim, ruptures conventionnelles…**

**D'où l'importance d'une démarche visant à sécuriser l'EMPLOI.**

Sources Dares